



Avertissement



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU
No 16 – 24 août 2011

EN BREF :

- Modification à la recommandation de traitement contre la mouche de la carotte émise le vendredi 19 août 2011.

Cet avertissement a uniquement pour but de modifier la recommandation de traitement contre la mouche de la carotte présentée dans l'avertissement No 15 du 19 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15tn11.pdf>). Les autres informations de l'avertissement No 15 restent valables pour cette semaine.

MOUCHE DE LA CAROTTE

Contrairement à ce qui était recommandé dans l'avertissement No 15, il est encore trop tôt pour débiter les interventions contre la mouche de la carotte sur les sites où aucun piégeage n'est effectué en Montérégie et dans Lanaudière. Sur tous les sites de piégeage, sauf pour un site particulier dans Lanaudière, le nombre de captures durant la dernière semaine est demeuré très faible (0 à 1 capture). Bien entendu, un suivi sera fait dans le prochain avertissement.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – carotte-céleri-laitue-oignon...
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avisements phytosanitaires – Avertissement No 16 – carotte, céleri, laitue... – 24 août 2011



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec